

Au peuple de s'exprimer sur la décharge

Forel. La pétition contre la décharge «En Albin» débouche sur une proposition de vote populaire.

La Commission chargée de l'étude de la pétition contre la décharge «En Albin» qui dérange nombre de voisins a préconisé un vote populaire. Après avoir accepté que la pétition soit renvoyée à la Municipalité pour étude, le Conseil a suivi les recommandations de la commission à savoir l'organisation d'un vote populaire et le report de la mise à l'enquête. La situation était tendue, avec un sentiment d'une position trop attentiste de la part de la Municipalité. Sur la décision de principe de l'organisation d'un vote populaire elle ne s'oppose pas, cependant, dans la pratique, la Mu-

On a prélevé chez les contribuables 8 millions de francs en trop depuis 10 ans.

nicipalité souhaite revenir devant le Conseil avec des arguments. Lors du prochain Conseil le 12 décembre, elle proposera alors un préavis, favorable ou non à une votation populaire. D'aucun l'ont pris comme une manière de gagner du temps.

Impôts à la baisse

La municipalité a proposé le maintien du taux à 70 points pour deux ans. De son côté, jugeant que la situation économique de la commune est nettement améliorée, la

commission des finances a proposé une baisse de 2 points et ce, toujours pour une durée de deux ans. Le Président de la Commission, regrette que la simulation de la péréquation ait été portée à la connaissance de la Commission il y a quelques jours seulement. Les chiffres qui y figurent montrent une augmentation conséquente des rentrées d'impôts pour 2008: 658'000 francs supplémentaires. Cela compense les charges supplémentaires annoncées. On a prélevé chez les contribuables 8 millions de francs en trop depuis 10 ans. On peut se permettre de baisser le taux de 2 points. Même si on doit sortir 1'200'000 francs pour la construction de 2 nouvelles classes scolaires, on est pas obligé d'amortir le bâtiment en une année, mais sur 20 ans. On ne doit pas avoir peur d'investir. Plus on donne d'argent à la Commune et au Canton, plus ils en dépense. Le contribuable doit sans arrêt se serrer la ceinture, la Commune peut le faire aussi. La Commission maintient sa demande de baisser le taux de 2 points. Le vote récoltera 30 avis favorables, 14 avis contraires et 7 abstentions.

Dépenses

Au cours de cette séance, le conseil a encore voté un crédit de 128'000



Forel baisse ses impôts.

A. Roch

frs (dont 67'000 provenant de subventions et de sponsoring seront déduits) pour la réfection du terrain de football des Prés de Bamps. Une discussion animée à eu lieu, notamment par des conseillers qui trouvent anormal que la Commune de Savigny ne participe pas au frais, du moins tant que le nom du club reste FC Savigny. Le sou-

hait est que le nom soit transformé en FC Savigny-Forel. Mais le crédit à été voté.

Présidé par Liliane Noverraz, le conseil a encore accepté son adhésion au réseau APERO (adhésion de Forel à une structure d'accueil pour la petite enfance de la région d'Oron.

bm-w/nb